

21

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES  
POUR LA PALESTINE

RESTRICTED

W/7

Le 28 mars 1949

Original: French

Remarques sur quelques-uns des problèmes  
concernant les réfugiés de Palestine

-----

I. Quel est le nombre des réfugiés  
à rapatrier ou rétablir

Après une conférence avec les trois organisations qui distribuent aux réfugiés les secours des Nations Unies (Ligue des Sociétés de Croix Rouge qui distribue au Liban, en Syrie et en Transjordanie, Comité International de la Croix-Rouge qui distribue en Palestine à l'exception de la zone de Gaza, Quakers qui distribuent dans la région de Gaza), M. Griffis, Directeur du Secours des Nations Unies aux réfugiés (U.N.R.P.R.) a admis que le nombre le plus vraisemblable des réfugiés auxquels sont distribués des secours est de 910.000. Les organisations distributrices déclarent avoir fait tout leur possible pour exclure les faux réfugiés. Ce chiffre, qui résulte du dénombrement effectué par les trois organisations, ne comprend pas les réfugiés qui se trouvent en Irak (4.000 paraît-il) et qui demeurent à la charge exclusive du gouvernement irakien.

Le chiffre précité se décompose comme suit :

Liban	130.000
Syrie	85.000
Transjordanie	100.000
Palestine (excepté la région de Gaza)	385.000
Région de Gaza	210.000
<u>Total:</u>	<u>910.000</u>

/Le nombre

Le nombre indiqué par le Gouvernement d'Israel, dans son mémorandum, est de 530.000. Mais ce Gouvernement a un intérêt manifeste à sous-estimer le nombre des réfugiés.

En attendant qu'il soit possible d'entreprendre une enquête détaillée et précise, la Commission pourrait sans doute admettre que le nombre des réfugiés qu'il y aura lieu de rapatrier ou rétablir (en Palestine ou ailleurs) s'élève à environ 650.000. A mon avis, il faut en effet admettre que les "réfugiés" admis comme tels par les organisations de secours comprennent des personnes originaires des territoires occupés par les forces arabes, et en particulier de toutes les localités voisines de la ligne de démarcation militaire.

En outre, d'ores et déjà un certain nombre de réfugiés s'infiltrèrent progressivement dans la vie et l'économie des pays où ils se trouvent, et ce phénomène ne peut que s'accroître progressivement, au fur et à mesure que le temps passe.

Je n'ai pas besoin de souligner que c'est là une estimation toute provisoire et grossière; elle est toutefois suffisante pour que la Commission puisse se faire une première idée de l'ampleur des problèmes posés, notamment de la superficie des terres et de l'importance des crédits nécessités par la réadaptation économique et sociale des réfugiés, principalement des agriculteurs.

On verra plus loin que la population arabe de Palestine se décomposait ainsi :

- dans les villes 36%
- dans les campagnes 64%

Les 650.000 réfugiés à rapatrier ou à rétablir se décomposeraient donc de la façon suivante :

- réfugiés urbains 235.000
- réfugiés ruraux 415.000
- total des réfugiés: 650.000

/Il est

Il est intéressant de comparer ce chiffre avec les données numériques, qui suivent, estimées à la date du 31 décembre 1946 et fournies en juin 1947 par l'administration britannique dans le "Supplement to Survey of Palestine".

Population arabe de Palestine

	Musulmans	Chrétiens	Total
Villes	329.000	116.000	445.000
Campagnes	748.000	29.000	777.000
Total	1.077.000	145.000	1.222.000

(Les 60.000 Arabes nomades ne sont pas compris dans ces chiffres).

Voici, d'après la même source, la population arabe (musulmane et chrétienne) des divers sous-districts de Palestine:

1o) Sous-districts occupés par Israël

Safed	48.940
Acre	62.930
Tibériade	26.410
Beisan	17.340
Nazareth	41.930
Haifa	129.680
Jaffa	113.770
Beesheba	7.210

Total de la population arabe de ces sous-districts 448.210

2o) Sous-districts totalement occupés par les Arabes

Djénin	61.210
Naplouse	94.370
Ramallah	48.930

Total de la population arabe de ces sous-districts. 204.510

30) Sous-districts occupés en partie par Israël et en partie par les Arabes

Tull-Karem	77.020
Jérusalem	150.590
Hébron	92.810
Ramleh	113.770
Gaza	147.000
Total de la population arabe de ces sous-districts.	581.190

Si l'on jette un coup d'oeil sur la carte de la situation militaire, on admettra qu'il n'est pas grossièrement faux de considérer la population de ces sous-districts comme à peu près également répartie entre les régions occupées par Israël et les régions occupées par les Arabes. Dans ces conditions, il y aurait environ 290.000 Arabes originaires des régions occupées par les Arabes dans ces sous-districts.

En conclusion, il y aurait 448.000 plus 290.000 Arabes originaires des territoires palestiniens occupés par Israël, soit en tout 738.000.

Comparé à ce nombre, le chiffre de 650.000 réfugiés arabes à rapatrier en Israël ou à rétablir ailleurs semble une estimation d'un ordre de grandeur raisonnable.

Parmi ces 650.000 réfugiés, 64% c'est-à-dire 410.000 sont vraisemblablement des agriculteurs. Le problème des terres se pose donc (en Israël ou ailleurs) pour environ 400.000 agriculteurs.

Sans doute n'est-il pas actuellement possible de demander aux réfugiés quels sont ceux qui veulent retourner dans leurs foyers, et quels sont ceux qui ne le désirent pas. Pareille question est superflue, en ce qui concerne ceux qui sont originaires des régions de Palestine qui resteront arabes, de telle sorte qu'un "plébiscite" de cette nature ne serait concevable qu'après la détermination des

frontières, détermination dont la Commission ne peut officiellement préjuger. Au surplus, quand on parcourt les camps de réfugiés et qu'on interroge ceux-ci; tous déclarent vouloir rentrer, ce qui s'explique d'ailleurs :

- par les sentiments innés à tout être humain;
- par la condition misérable, matériellement et moralement des réfugiés;
- par la pression morale et politique qu'ils subissent du fait de leur vie collective;
- par l'ignorance où ils sont (ou où ils feignent d'être) au sujet des transformations accomplies en Israël depuis leur départ;
- par leur conviction qu'il sera toujours temps d'abandonner l'idée de retour, quand et si une autre solution leur est offerte.

## II. Ordre de grandeur des terres et des capitaux nécessaires pour rétablir 400.000 agriculteurs.

L'étude esquissée ci-après ne préjuge pas de la question de savoir si les 400.000 agriculteurs arabes réfugiés et originaires de la Palestine sous occupation israélienne rentreront ou ne rentreront pas ( en totalité ou en partie) dans leurs foyers.

Cette étude tend seulement à calculer ce que représente, en terres et en argent, le rétablissement de 400.000 agriculteurs dans les régions du Moyen-Orient. Il va sans dire qu'il ne s'agit que d'évaluations en gros.

Mentionnons d'abord, pour fixer les idées, quelques données numériques relatives à la Syrie, pays où la situation agricole est de toute évidence très inférieure à celle de l'Egypte, mais très supérieure à celle de la Transjordanie : ces données peuvent donc

donner une sorte de moyenne des conditions actuelles du Proche-Orient arabe :

Syrie

Population totale:	2.880.000 habitants
Population agricole	2.000.000 "
Superficie cultivable	53.000 kilomètres carrés
Superficie cultivée	15.000 " "
Superficie irrigable	6.000 " "
Superficie irriguée	1.600 " "
Densité de population	17 habitants au kilomètre carré.

Il ressort de ces chiffres que, pour la population rurale (2 millions d'habitants) il y a 15.000 kilomètres carrés cultivés, (dont le quart seulement est irrigué) c'est-à-dire, environ 7 dounams par tête d'habitant rural.

Rappelons que le programme du "Parti du peuple" de Kemal Ataturk, en Turquie, envisageait 1 dounam de terre irriguée par famille (c'est-à-dire pour 4 ou 5 habitants).

Dans ces conditions, nous admettrons qu'il suffit d'envisager, pour le rétablissement des réfugiés, un dounam de terre irriguée par individu, soit 40.000 hectares de terre irriguée pour 400.000 individus.

Remarquons que 40.000 hectares représentent simplement un carré dont le côté a 65 kilomètres de longueur. Ce n'est pas une étendue considérable.

Pareille étendue peut se trouver sans difficulté dans l'un quelconque des pays arabes du Proche-Orient. En Egypte on n'aurait que l'embarras du choix. En Irak, la région du lac de Habanieh s'imposerait; en Palestine, la vallée du Jourdain. En Syrie, on aurait le choix entre la région de Homs, celle du Gharb (l'Oronte /aux alentours

aux alentours de Masyaf), et celle de l'Euphrate et de son affluent, le Khabour.

Chacune de ces régions, à elle seule, pourrait absorber 400.000 agriculteurs, moyennant la réalisation des irrigations nécessaires, puisqu'il suffit d'une étendue carrée de 65 kilomètres de côté, c'est-à-dire d'une superficie assez peu considérable.

En Egypte (18 millions d'habitants), aucun problème technique véritable ne se poserait, mais il est vraisemblable qu'on se heurterait à une opposition de principe inébranlable. Il en serait probablement de même en Irak (qui n'est soumis à aucune nécessité de fait, puisqu'il héberge seulement 4.000 réfugiés).

Le Liban est à exclure, puisqu'il envoie chaque année outre-mer un grand nombre d'émigrants. Rappelons d'ailleurs ci-dessous la densité de population comparée de quelques pays arabes :

Habitants au kilomètre carré

Liban	103
Syrie	17
Transjordanie	4
Irak	10

Les motifs politiques, combinés avec les considérations économiques ( qui commandent de ne pas mettre tous les oeufs dans le même panier, mais de ne pas émietter l'argent disponible entre un trop grand nombre de projets) conduiraient sans doute à adopter, en principe, la réalisation de deux projets, l'un dans la vallée du Jourdain, l'autre en Syrie. Pour la Syrie, après l'étude des dossiers techniques et après avoir pris l'avis du Gouvernement, on choisirait l'une des trois régions mentionnées ci-dessus (probablement celle de Homs, où l'agriculture et l'industrie de la betterave sucrière sont en voie de développement, avec le soutien du Gouvernement).

Il paraît intéressant de calculer l'ordre de grandeur des

/ capitaux

capitaux nécessaires pour rétablir (où que ce soit) 400.000 agriculteurs.

La base envisagée sera très modeste, car il ne peut être question de réaliser pour les réfugiés des installations très supérieures à celles de la moyenne des habitants des pays arabes.

L'irrigation exige dans ces pays environ un demi-litre seconde par hectare, soit 20.000 litres seconde (ou 20 mètres cubes seconde) pour 40.000 hectares. Le coût des canaux d'irrigation primaire et secondaire, sur cette base, serait d'environ 70 millions de livres syriennes.

Le coût de construction des logements peut être calculé, soit pour des maisons en béton, soit pour des constructions primitives en pizé à la manière locale.

En béton, il faudrait envisager 30 mètres carrés par famille (à 40 livres syriennes le mètre carré, soit 1.200 livres par famille). Cela représenterait 120 millions de livres syriennes pour 100.000 familles. Ce chiffre paraît prohibitif.

En pizé, il faudrait 50 mètres carrés par famille (à 10 livres syriennes le mètre carré, soit 500 livres par famille, soit 50 millions de livres syriennes pour 100.000 familles).

Enfin, il faudrait faire subsister les familles pendant le temps nécessaire à la réalisation du réseau d'irrigation. Cette réalisation s'échelonne sur deux ans. Il faut donc, en moyenne, faire vivre 100.000 familles pendant un an, ce qui, sur la base de 1.500 livres syriennes par famille et par an, coûterait 150 millions de livres syriennes.

Résumé

	<u>Livres syriennes</u>
Coût des irrigations	70 millions
Coût des logements	50 millions
Subsistance des familles	<u>150 millions</u>
Total::	270 millions

/En résumé,



En résumé, il faudrait trouver 80 millions de dollars USA, (100 millions si on veut être plus large), ce qui ne paraît pas impossible, en faisant appel:

- à un versement d'Israel pour rachat des terres abandonnées par les agriculteurs réfugiés;
- à une contribution des pays arabes;
- à un don de l'ONU ou des Etats membres (analogue à ce qui se fait pour l'E.R.P.);
- à un prêt de la Banque Internationale pour la reconstruction et le développement.

Je répète que les chiffres ci-dessus sont calculés pour 400.000 agriculteurs à réinstaller; ils seraient donc à diminuer proportionnellement, dans la mesure où Israel accepterait (ou se verrait imposer) le retour d'un nombre plus ou moins grand de réfugiés. Les chiffres donnés sont donc des maxima, calculés dans l'hypothèse extrême, la plus défavorable pour le retour des réfugiés.

Remarquons que les catégories de réfugiés autres que les agriculteurs, c'est-à-dire les propriétaires d'immeubles fonciers, employés, fonctionnaires, commerçants, artisans, professions libérales, ne posent pas de problèmes du genre qui a été envisagé ci-dessus. Pour eux se pose le problème du rachat de leurs biens par le Gouvernement d'Israel, ainsi que le problème des secours que les Gouvernements locaux devraient verser aux nécessiteux pendant une courte période, et sur une échelle décroissante, de manière qu'ils envisagent rapidement de prendre place dans la vie économique, au besoin dans une situation inférieure à celle qui était autrefois la leur: ce serait là un reclassement (ou plutôt un déclassement) rigoureux, mais difficile à éviter.

Bien entendu, la réalisation éventuelle, si souhaitable, du retour en masse des réfugiés dans leurs foyers supprimerait ou atténuerait toutes les difficultés exposées ci-dessus.

Tableau d'équivalence  
des mesures agraires

- Le dounam vaut 919 mètres carrés.
  - Le dounam métrique vaut 1000 mètres carrés.
  - 1 are = 1 dam. carré = 100 mètres carrés.
  - 1 hectare = 100 ares = 10.000 m. carrés = 2 1/2 acres = 10 dounams
  - 1 hectare = 1/100 km. carrés
  - 1 acre = 4.000 m. carrés = 2/5 ha. = 4 dounams
  - 1 dounam = 1000 m. carrés =  $\frac{1}{10}$  ha. = 1/4 acre.
  - 1 km. carré = 100 hm. carrés = 10.000 dam. carrés = 1.000.000 m. carrés
  - 1 km. carré = 100 hares = 250 acres = 1.000 dounams.
- 
- 1 mile = 1,6 km.
  - 1 mile carré = 2,5 km. carrés.